



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 15 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le huit janvier 2024, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Tous présents sauf Mesdames Elodie ROULOT-LEGER, Caroline LUISIN ainsi que Messieurs Raymond EDWIGE et Emilien SOWA

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël DEGORRE

Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2023.

Monsieur RIONDET souhaite que son intervention soit prise en compte, il avait fait remarquer qu'il serait judicieux de creuser le pont au niveau de Bazancourt.

VOTE : Unanimité

Prochain conseil : lundi 25 mars et lundi 13 mai 2024.

DELIBERATIONS

1. Budget : Acceptation en non-valeur et vote des crédits au compte 654

M. le Maire explique qu'il y a des titres impayés sur les années 2017, 2018 et 2019 pour lequel le Trésor Public n'a pas réussi à recouvrer les sommes. La somme s'élève à 870 euros

Vote : Unanimité

2. Budget : 25% d'investissement

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le principe d'autoriser le maire à effectuer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits prévus dans la section investissement en 2023 le temps que le budget primitif soit voté.

Vote : Unanimité.

3. Finances : Répartition des bénéfices de la brocante 2023

Il est demandé aux conseillers membres d'une association de ne pas prendre part au vote (soit 2 conseillers à savoir Madame Martine STEINMETZ, Monsieur Gilles LABROUSSE).

Mme VARLET fait remonter que les administrés se plaignent du manque de bancs dans les promenades. L'argent de la brocante pourrait être utilisé pour l'achat de nouveaux bancs.

M. le Maire propose de répartir les bénéfices de la brocante entre les associations comme suivants :

Associations	Montant attribué
L'association de sauvegarde du mausolée de Bourgogne	150€
Comité des Fêtes de Bourgogne-Fresne	600€
Total	750€

Vote : 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention et 2 NPPPV

4. Finances : prix des foods trucks

Suite au conseil de novembre, il faut redéfinir les tarifs pour les foods truck venant sur la commune.

M. le Maire propose les tarifs suivants :

- DE FIXER le tarif du droit de place pour la restauration sur le domaine public lors de la brocante annuelle à 250 euros la journée, électricité comprise.

Vote : Unanimité

- DE FIXER le tarif du droit de place pour la restauration sur le domaine public lors de la fête patronale à 100 euros le week-end (samedi soir au dimanche soir)

Vote : 13 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 abstention

- DE FIXER le tarif du droit de place pour les manifestations communales hors brocantes et fêtes patronales sur le domaine public à 50€ la journée, électricité comprise.

Vote : Unanimité

5. CUGR : Création d'une brigade environnementale intercommunale

M. le Maire explique que la communauté urbaine du Grand Reims a créé 2 postes de gardes champêtres ayant pour principal but de diligenter des enquêtes en cas de dépôt sauvage.

Vote : 1 voix CONTRE, 14 voix POUR

6. Ressources humaines : contrat de l'agent postal

M. le Maire explique que les heures de travail de l'agence postale ne correspondent plus à la réalité effective du poste.

Il propose donc de créer un poste d'agent postal à 17h30, ajoutant ainsi 15min avant et après chaque prise de poste pour les besoins du service.

Vote : 14 voix POUR, une abstention

7. Ressources humaines : surcroit de travail dans les services

Le début d'année est rythmé par le départ des 2 secrétaires de mairie. Pour permettre un passage des dossiers avant leur départ, il est nécessaire de créer 2 postes en surcroit de travail au service administratif pour accueillir les 2 remplaçantes avant le départ des titulaires. Ensuite pour anticiper à une éventuelle surcharge de travail dans l'année, un poste de surcroit de travail est ouvert sur les services techniques et un pour le secrétariat.

Vote : unanimité

8. Voirie : rétrocession de voirie au Grand Reims

Lors de la création du Grand Reims, la compétence voirie a été transférée à la communauté urbaine. A l'époque la communauté urbaine n'a pas repris la voirie de l'impasse des marronniers en raison de son état dégradé et non carrossable.

Des travaux ont été réalisés à la fin de l'année 2023, rendant la route carrossable. Cette impasse peut donc être transférée au Grand Reims.

Vote : Unanimité

9. Divers : interdiction du démarchage

Face à l'augmentation de démarchage et des techniques parfois agressives de certains démarcheurs, M. le Maire propose d'interdire le démarchage sur l'ensemble de la commune.

Vote : Unanimité

AUTRE ORDRE DU JOUR

10. Point salle des fêtes

M. LABROUSSE fait un état des lieux du dossier. D'ici quelques semaines, des entreprises pourront être consultées. Il faudra avoir fait au moins une visite des lieux afin de pouvoir répondre à l'appel d'offres public. Il reste un dossier de subvention en attente au département, ils attendent les DCE pour statuer sur le dossier.

M. le Maire explique également le dossier ID BAT. La phase amiable n'a pas abouti, nous sommes donc passés à la phase contentieuse avec un avocat.

11. Point voirie

Par téléphone, M. EDWIGE fait un point sur ce qui a été proposé par la commission voirie et sécurité.

Il reprend les résultats du sondage, 95% de personnes ont répondu « non » à l'avenue du docteur Manichon en sens unique.

Afin de sécuriser la ceinture de Bourgogne, plusieurs « STOP » seront installés sur le Bd Manichon, le bd du nord ainsi que la rue du Colombier.

La rue du village à Fresne-les-Reims va également être sécurisée avec les travaux de requalification réalisés par le Grand Reims.

M. BONHOMME signale que le chemin d'accès au 29, 31, 33 Avenue du Dr Manichon est en très mauvaise état et demande que cela soit mis à la programmation du Grand Reims. M le maire dit que la programmation pour ce mandat est maintenant figée. La prochaine équipe municipale devra prendre une délibération en ce sens.

M. le Maire précise que la municipalité sera vigilante concernant les travaux qui doivent être faits par le département sur la traverse de la mairie de Bourgogne vers Fresne afin de s'assurer qu'ils le soient bel et bien dans les délais convenus soit 2025.

12. Point logo

Mme SANGNIER-CORNU fait un point sur le sondage en ligne concernant le projet de logo de la municipalité et présente les résultats du sondage réalisés par une entreprise. Ce questionnaire a souligné les qualités de notre commune comme son cadre de vie, ses espaces naturels, ses nombreuses animations ou encore son patrimoine.

Mme PREVOTEAU demande le coût de cette prestation ?

Réponse de Mme SANGNIER-CORNU: l'agence de communication coute 2 700 euros

M. RIONDET trouve la présentation intéressante mais pense que la somme est bien trop grosse. Il y a d'autres dépenses à faire ailleurs.

M le Maire rappelle l'importance d'avoir une identité commune à Bourgogne et Fresne. Nous ne pouvons pas continuer d'utiliser le blason de Bourgogne pour représenter la commune nouvelle.

13. Point transport communautaire

Il y a un nouveau contrat passé avec Transdev et le Grand Reims.
Les deux communes déléguées auront un bus toutes les heures du lundi au vendredi sur une ligne Auménancourt-place Aristide Briand à partir du 1er septembre 2024

La création éventuelle des arrêts de bus sera à la charge de la commune. Un technicien de Transdev donnera ses préconisations d'implantation d'ici l'été.
Plus il y aura d'utilisateurs de ces nouveaux services, plus la ligne va se développer avec des options possibles sur le week-end et la nuit.

Le sujet suivant étant les ressources humaines, M. le Maire annonce que la suite de la réunion se fera à huit clos.

14. Point ressources humaines

M. le Maire rappelle que nos deux secrétaires vont quitter la collectivité. Gaëlle a demandé une mutation. Elle partira au 1^{er} mars 2024 vers la mairie d'Ormes.
Carole a été embauchée par la mairie de Sommepy-Tahure. Elle partira le 31 janvier 2024.

Avec le concours de Mme STEINMETZ et Mme MOUSSA-DELIEGE, deux candidates ont été retenues sur une douzaine de CV reçus. Mme Claire POMMIER remplacera Gaëlle et Mme Alicia RAACH remplacera Carole.

A la question des contrats, M. Le Maire répond qu'Alicia sera en contrat du 22 janvier 2024 au 31 janvier 2024, date du départ de Carole. Claire sera en contrat du 16 janvier 2024 au 29 février 2024, date du départ de Gaëlle. Ensuite après le départ des secrétaires actuelles, elles seront chacune, contractuelles sur les postes attribués jusqu'en septembre où nous réévaluerons les situations.

Mme PREVOTEAU demande si elles vont « coûter » moins cher ? M. Le Maire répond que oui, mais il y a la formation à prévoir en coût indirect.

M. Riondet demande comment est évaluée la base d'une rémunération d'une personne venant du privé.
M. le Maire lui répond que c'est le centre de gestion qui évalue le grade et les échelons.

QUESTIONS DIVERSES

- La fibre : Rappel du Maire : sur le domaine privé, les frais sont à la charge des habitants.
Réunion le 31/01/2024 à Gueux. Plusieurs problèmes ont été répertoriés sur la commune. Les habitants concernés peuvent se faire connaître ; une publication Facebook sera réalisée afin de recenser les incidents.
- Mme Varlet demande ce qu'il en est à propos des colis car la distribution était annoncée en janvier, sur la dernière gazette. Mme Steinmetz répond que c'est en cours de finalisation et la distribution devrait se faire d'ici la fin janvier. Il est fait part que certains habitants sont déçus et auraient voulu un repas.
- Mme Varlet nous informe d'un trou dans les promenades en direction du cimetière, ainsi que de la gêne occasionnée par des fixations dans le sol d'un banc existant auparavant et qui n'a pas été remis en face de l'Ehpad.
- Mme Mutzig demande où en est la convention avec le fort de Fresne, et pose la question suivante : « Pourquoi les arbres abattus au fort n'ont pas été distribués aux habitants ? ». M. le Maire lui répond qu'il a toujours été convenu dans la convention, que les arbres abattus seraient pour l'association. Mme MUTZIG demande pourquoi des personnes non adhérentes à l'association et en particulier le père de Benjamin LEGER ont été vu en train d'abattre des

arbres. Mme Moussa-Deliège précise que l'U.M.M. était libre de permettre à des personnes adhérentes ou non d'intervenir ou de faire appel à des professionnels. L'attestation d'assurance de l'association ainsi que celles des personnes intervenantes ont d'ailleurs été transmises.

- Mme Mutzig s'interroge sur la date de limitation d'abattage qui n'avaient pas de réalité légale. M. le Maire répond que nous avons respecté les dates prescrites par l'ONF. M. le Maire indique par ailleurs, qu'il a réalisé une visite de contrôle le 29 novembre afin de s'assurer que les travaux d'abattage avaient bien été réalisés dans le délai imparti. Il y est retourné dernièrement avec le responsable de l'association et de la ligue départementale motocycliste, il restait un peu de broyage à faire, et celui-ci devrait être achevé sous huitaine.
- Mme Mutzig est étonnée qu'autour du trou d'eau, au carrefour de la rue de la Budelette et du bd du Dr Manichon, aucune sécurité n'a été mise après les derniers travaux. Le maire prend en compte ce signalement et répond, qu'en effet, on va mettre une barrière. Il rappelle à Mme Mutzig que dans une situation de danger manifeste, il est préférable de ne pas attendre un conseil pour le signaler.
- Mme Mutzig dit qu'en allant au secrétariat, elle s'est aperçue que l'alarme bipe, elle se demande donc si l'alarme fonctionne. M. le Maire affirme qu'elle est parfaitement opérationnelle mais qu'elle bipe à cause d'un défaut. Mmes Deliège et Steinmetz confirment cette affirmation. Les travaux sont envisagés mais avant, on affine les besoins de sécurisation de notre bureau postal.
- Mme Mutzig demande pourquoi les mails reçus par le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux ne sont pas transmis aux personnes concernées ? Elle informe qu'elle les reçoit en copie cachée. M. le maire déclare que tous les courriers destinés à l'ensemble du conseil sont transmis. Afin de mieux comprendre la situation, il demande donc à nous préciser de quel mail il s'agit. Mme Mutzig indique qu'elle ne souhaite pas le révéler. Mme Moussa-Deliège lui demande de se rapprocher de l'auteur du mail afin qu'il puisse renvoyer son mail.
- Mme Mutzig demande la date du prochain conseil du CCAS, devant avoir lieu en février. M. le Maire répond que ce sera en mars comme tous les ans afin de voter le budget.
- Mme Mutzig demande : un adjoint en arrêt de travail peut-il participer à une réunion ? M. le Maire précise que les adjoints ont accès aux informations nécessaires à la gestion de leurs dossiers pendant leurs éventuels arrêts de travail.
- Question sur le chauffage de l'église : le maire répond qu'Enédis viendra le 16 janvier pour établir un devis d'augmentation de puissance.
- M. Riondet annonce que les gens étaient contents d'avoir du bois après les coupes dans les promenades et demande quand il aura les factures ? Le maire lui répond que c'est la Trésorerie qui les envoie et que le temps peut être un peu long.
- Mme Moussa-Deliège annonce qu'en avril prochain, cela fera 80 ans que l'avion américain a été abattu à Bourgogne. M. Sébastien Nicolas souhaite faire venir les familles. Il est prévu à ce sujet, une exposition à la médiathèque et des rencontres avec les écoles et une célébration le samedi 6 avril.

Ayant épuisé l'ordre du jour et n'ayant plus de question, M. Le Maire lève la séance à 21h35.